

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1069

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	12 902 725	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	8 102 725
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	4 800 000
TOTAUX	12 902 725	12 902 725
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce rétablissement se décompose en :

- une majoration de 12 902 725 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Liens entre la Nation et son armée » ;
- une minoration de 8 102 725 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » ;
- une minoration de 4 800 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».